

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EPARGNE ACTIONS**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphes d'observation**

(1) Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2020 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif est de **75,07%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **13,12%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 30 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILANS COMPARES AU 31-12-2020

	NOTE	31/12/2020 Montants en Dinars	31/12/2019 Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	61 846 765,160	69 899 368,389
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		53 442 314,314	55 857 565,769
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		8 404 450,846	14 041 802,620
AC2	DISPONIBILITES	AC2	9 187 029,245	1 723 936,125
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	153 306,878	541 142,307
TOTAL ACTIF			71 187 101,283	72 164 446,821
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	90 829,796	88 726,721
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	826 566,127	1 007 727,899
TOTAL PASSIF		PA	917 395,923	1 096 454,620
ACTIF NET			70 269 705,360	71 067 992,201
CP1	CAPITAL	CP1	69 769 144,240	69 437 763,226
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	500 561,120	1 630 228,975
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		357,649	271,326
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		489 361,219	1 451 040,789
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		10 842,252	178 916,860
ACTIF NET			70 269 705,360	71 067 992,201
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			71 187 101,283	72 164 446,821

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2020	31/12/2019
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 604 349,238	2 522 728,226
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 258 683,950	1 890 950,560
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		345 665,288	631 777,666
REVENUS DES PLACEMENTS			1 604 349,238	2 522 728,226
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 029 510,321	-995 709,396
REVENU NET DES PLACEMENTS			574 838,917	1 527 018,830
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-85 477,698	-75 978,041
RESULTAT D'EXPLOITATION			489 361,219	1 451 040,789
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		10 842,252	178 916,860
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			500 203,471	1 629 957,649
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-10 842,252	-178 916,860
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		- 3 166 204,621	-3 693 142,449
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-1 250 474,229	-789 538,355
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-85 767,444	-86 568,128
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-4 013 085,075	-3 118 208,143

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2020

		31/12/2020	31/12/2019
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-4 013 085,075	-3 118 208,143
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	489 361,219	1 451 040,789
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-3 166 204,621	-3 693 142,449
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-1 250 474,229	-789 538,355
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-85 767,444	-86 568,128
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-1 638 510,120	-1 061 187,401
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 853 308,354	15 914 290,291
	SOUSCRIPTIONS	10 463 215,145	20 639 047,891
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	7 506 200,000	13 157 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	2 874 055,230	7 156 569,136
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	50 218,645	103 737,411
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	32 741,270	221 341,344
	RACHATS	-5 609 906,791	-4 724 757,600
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-3 977 600,000	-2 987 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-1 568 827,922	-1 661 715,305
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-41 579,851	-32 917,811
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-21 899,018	-42 424,484
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-798 286,841	11 734 894,747
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	71 067 992,201	59 333 097,454
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	70 269 705,360	71 067 992,201
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	464 358	362 661
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	499 644	464 358
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	153,045	163,604
B-	FIN DE L'EXERCICE	140,639	153,045
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-5,81%	-4,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie mixte particulièrement dédié aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 04 Juillet 2006.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fond détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
AC1.A Actions et Droits rattachés		56,811,802.925	53,442,314.314	76.05
ASSAD	155,000	986,503.635	688,200.000	0.98
ATTIJARI BANK	76,600	2,585,855.593	2,127,641.600	3.03
BIAT	60,100	6,198,078.855	5,630,889.200	8.01
BT	211,500	1,548,145.200	1,429,740.000	2.03
DELICE HOLDING	238,000	3,470,085.150	3,533,586.000	5.03
EURO-CYCLES	48,200	996,253.285	1,238,258.000	1.76
I.C.F	14,855	1,849,811.185	1,038,646.745	1.48
LANDOR	100,600	845,555.089	732,669.800	1.04
MAGASIN GENERAL	23,750	755,658.913	460,512.500	0.66
MAGHREBIA	1,693	93,961.500	98,446.257	0.14
MONOPRIX	116,200	1,060,542.978	711,027.800	1.01
ONE TECH HOLDING	351,000	4,721,909.822	4,214,457.000	6.00
PGH	378,100	4,052,394.118	3,920,518.900	5.58
S.A.H TUNISIE	437,387	4,934,294.743	5,370,674.973	7.64
S.A.M	129,400	408,866.411	350,544.600	0.50
SFBT	196,000	2,921,572.709	3,725,960.000	5.30
SOMOCER	109,789	107,401.660	108,800.899	0.15
SOTIPAPIER	895,500	5,512,754.327	4,113,031.500	5.85
SOTRAPIL	91,144	1,180,485.967	1,086,709.912	1.55
SOTUVER NG 2020	89,250	506,328.000	584,587.500	0.83
SOTUVER	421,500	2,410,619.811	2,944,599.000	4.19
TELNET HOLDING	36,500	316,358.272	306,308.000	0.44

TPR	1,021,000	4,057,935.313	4,249,402.000	6.05
UIB	123,700	2,723,679.260	2,111,682.700	3.01
UNIMED	274,333	2,566,751.129	2,665,419.428	3.79
AC1.B Emprunts d'État (BTA)		7,999,460.000	8,404,450.846	11.96
BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	0.61
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,292.055	0.83
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,102.190	2.29
BTA 6.3% MARS 2026	1,100	1,018,880.000	1,063,839.561	1.51
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	230	221,513.000	224,021.954	0.32
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,887.006	1.08
BTA 6.7% AVRIL 2028	730	685,241.000	713,434.599	1.02
BTA 7.2% MAI 2027 (1)	3,100	2,805,500.000	2,905,931.931	4.14
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)			112,986.797	0.16
Total portefeuille titres		64,811,262.925	61,846,765.160	88.01

- (1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31.12.2020, à **17,267.000 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de l'.
- (2) Ce montant s'élevant au 31.12.2020 à **112,986.797 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2019	69,433,592.864	538,805.718	- 73,030.193	69,899,368.389	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	20,040,680.480			20,040,680.480	
Emprunts d'Etat (BTA)	14,416,868.400			14,416,868.400	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	-19,242,726.219			-19,242,726.219	-1,257 026.629
Emprunts d'Etat (BTA)	-19,430,802.600			-19,430,802.600	6,552.400
Remboursement de l'exercice					
Remboursement emprunt d'Etat	-406,350.000			-406,350.000	
Variation des plus ou moins-values latentes			-3,166,204.621	-3,166,204.621	
Variation des intérêts courus		-264,068.669		-264,068.669	
Soldes au 31/12/2020	64,811,262.925	274,737.049	-3,239,234.814	61,846,765.160	-1,250,474.229

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1,604,349.238 Dinars** au 31.12.2020, contre **2,522,728.226 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Revenus des actions	1,258,683.950	1,890,950.560
<input type="checkbox"/> Dividendes	1,258,683.950	1,890,950.560
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	345,665.288	631,777.666
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	14,299.406	509.901
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	331,365.882	631,267.765
TOTAL	1,604,349.238	2,522,728.226

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, à 9,187,029.245 **Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020, à **153,306.878 Dinars**, contre **541,142.307 Dinars** au 31.12.2019 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	11,985.527	81,577.546
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	141,321.351	459,564.761
Total	153,306.878	541,142.307

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, à **917 395.923 Dinars** contre **1,096,454.621 Dinars** au 31.12.2019 et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	90,829.796	88 726.721
PA 2	Autres créditeurs divers	826,566.127	1 007 727.899
	TOTAL	917 395.923	1,096,454.621

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2020 à **90,829.796 Dinars** contre **88,726.721 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Gestionnaire	83,842.888	81,901.586
Dépositaire	6,986.908	6,825.135
Total	90,829.796	88,726.721

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2020, à **826,566.127 Dinars** contre **1,007,727.899 dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
État, impôts et taxes	12,926.366	12,640.549
Redevance CMF	5,871.352	5,735.408
Sommes à régler /Achats titres	793,160.118	977,632.699
Honoraires CAC	14,405.226	11,329.450
Autres créditeurs divers	203.065	389.793
Total	826,566.127	1,007,727.899

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2020, à **1,029,510.321 Dinars**, contre **995,709.396 Dinars** au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	950,317.204	919,115.053
Rémunération du dépositaire	79,193.117	76,594.343
Total	1,029,510.321	995,709.396

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020 à **85,477.698 Dinars**, contre **75,978.041 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
Redevance CMF	66,548.852	64,364.992
Rémunération CAC	18,417.174	11,330.050
Charges Diverses	511.672	282.999
Total	85,477.698	75,978.041

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2020, se détaillent comme suit :

	2020	2019
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	46,435,800.000	36,266,100.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	464,358	362,661
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	2,272	1,974
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	7,506,200.000	13,157,400.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	75,062	131,574
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	3,977,600.000	2,987,700.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	39,776	29,877
<u>Capital au 31/12</u>	69,769,144.240	69,437,763.226
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	49,964,400.000	46,435,800.000
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	19,804,744.240	23,001,963.226
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	499,644	464,358
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	2,265	2,272

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **19,804,744.240 Dinars** au 31.12.2020, contre **23,001,963.226 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	23,001,963.226	22,076,358.327
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-4,502,446.294	-4,569,248.932
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-3,166,204.621	-3,693,142.449
• +/- values réalisées sur cession de titres.	-1,250,474.229	-789,538.355
• Frais de négociation de titres	-85,767.444	-86,568.128
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	1,305,227.308	5,494,853.831
• Aux émissions	2,874,055.230	7,156,569.136
• Aux rachats	-1,568,827.922	-1,661,715.305
Sommes non distribuables	19,804,744.240	23,001,963.226

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Résultat distribuable de l'exercice	489,361.219	1,451,040.789
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	10,842.252	178,916.860
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	357.649	271.326
Sommes Distribuables	500,561.120	1,630,228.975

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
· Revenus des placements	3.211	5.433	4.695	3.711	2.299
· Charges de gestion des placements	-2.060	-2.144	-2.137	-0.598	-0.394
· Revenu net des placements	1.150	3.288	2.558	3.113	1.905
· Autres charges d'exploitation	-0.171	-0.164	-0.185	-0.142	-0.113
· Résultat d'exploitation	0.979	3.125	2.373	2.971	1.792
· Régularisation du résultat d'exploitation	0.022	0.385	0.358	1.203	2.306
· Sommes distribuables de l'exercice	1.001	3.510	2.731	4.174	4.098
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.022	-0.385	-0.358	-1.203	-2.306
· Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-6.337	-7.953	1.562	11.565	5.618
· Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2.503	-1.700	2.434	1.434	-1.273
· Frais de négociation de titres	-0.172	-0.186	-0.281	-0.237	-0.189
· Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-9.011	-9.840	3.715	12.762	4.157
Résultat net de l'exercice	-8.032	-6.715	6.088	15.733	5.949
· Résultat non distribuable de l'exercice	- 9.011	-9.840	3.715	12.762	4.157
· Régularisation du résultat non distribuable	- 0.886	-1.498	4.771	3.586	6.799
· Sommes non distribuables de l'exercice	- 9.897	-11.338	8.486	16.348	10.956
· Distribution des dividendes	3.510	2.731	4.174	4.098	3.711
Valeur Liquidative	140.639	153.045	163.604	156.562	140.138

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.547%	1.547%	1.548%	0.606%	0.608%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.128%	0.118%	0.134%	0.144%	0.175%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0.735%	2.255%	1.719%	3.008%	2.767%
· Actif net moyen	66,545,898.861	64,358,859.127	50,056,327.317	21,859,508.201	6,693,133.923

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,20% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Etant précisé que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par le fonds.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 Avril 2016, modifiant ledit taux de **0,3% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

La commission de distribution payée par le fonds en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.